



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze du mois d'Avril à dix-huit heures et quarante minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 04 Avril 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

**Etaient représentés :** MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Eveline CLOTILDE (Rose-Marie LOQUES), Nadia OUJAGIR (Sandra SERMANSON), Alina GORDON (Marie-Michelle HILDEBERT), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN),

**Etait absent :** M. Marie-Joël TAVARS

**Etaient absents excusés :** MM Gina THOMAR, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	23	07	04	01

*Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, sept (07) représentés, quatre (04) absents excusés et un (01) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

**Projet de remobilisation éducative**

**29/DCM 2023/50**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

### **Préambule**

Considérant que le projet partenarial « Séjour de remobilisation éducative » porté par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) du Moule, vise à remobiliser 24 jeunes garçons et filles âgés de 8 à 13 ans à travers 2 séjours en Basse Terre.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230411-29DCM202350-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Notifiée et publiée le 17/04/2023

Considérant que ces séjours actionneront différents leviers pour opérer des changements permettant aux jeunes de raccrocher les apprentissages et d'améliorer leurs relations familiales. Qu'en effet, ils feront l'expérience d'une appropriation de leur territoire. Que la découverte du patrimoine naturel de la Basse Terre, le ré ancrage culturel et le respect de règles du vivre ensemble, sont autant d'ingrédients que les jeunes devront incorporer.

Considérant que le projet fait l'objet des appels à projet de la Cité éducative et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Qu'il répond à la nécessité de pallier des carences éducatives, voire affectives des jeunes qui se répercutent sur leurs performances scolaires et la qualité de leurs relations familiales.

Considérant que le repérage des jeunes a été réalisé par les médiateurs du CLSPD, les établissements scolaires, les services sociaux et l'ensemble des partenaires.

### **Les objectifs**

- Apprendre et sensibiliser au développement durable sous un format bivouac à la Sylvathèque ;
- Se dépasser physiquement en réalisant des randonnées pédestres ;
- Découvrir le patrimoine naturel de la Basse terre ;
- Faire l'expérience de règles de vie communes ;
- Prévenir la délinquance à travers la culture : contes, slam, production littéraire ;
- Ateliers de sensibilisation à la loi et à la justice ;
- Atelier de prévention du harcèlement, et du cyber harcèlement ;
- Atelier de prévention des violences routières et des addictions.

### **Description**

Considérant que le projet "séjour de remobilisation éducative" consiste à mettre en place 2 séjours en Basse Terre :

- Premier séjour du 11 au 15 avril 2023 sur le site de la Sylvathèque à Gourbeyre ;
- Second séjour du 9 au 13 mai 2023 à la Coulisse à Trois Rivières.

Considérant qu'il s'agira d'organiser des activités abordant de manière concrète et vivante le concept de développement durable sous un format de bivouac sur le site de la Sylvathèque. Que les encadrants de *Bwalansan* proposeront de façon dynamique 3 randonnées pédestres sur des sites remarquables, où les jeunes se dépasseront physiquement. Qu'ils découvriront le patrimoine de la Basse Terre, s'approprieront cet environnement pour mieux le défendre. Que pour profiter de ce cadre de vie et des espaces de baignade offerts, un maître-nageur tachera de sécuriser ces moments de plaisir. Que dans le cadre du deuxième séjour, les jeunes bénéficieront d'un stage de découverte de l'équitation et participeront à une randonnée équestre.

Considérant qu'une importance capitale est accordée à la transmission des valeurs, à travers le Conte. Que 3 ateliers conduits par Raphaël ANNEROSE, permettront de susciter l'émerveillement des jeunes, leur réancrage culturel dans nos valeurs patrimoniales, ce qui aboutira à la production collective d'un

Considérant qu'un Slam collectif sera réalisé à l'issue de 3 ateliers menés par Erauss, conjointement à une production littéraire produite par Manick Siar Titeca, dans une approche de transversalité des enseignements visant le réinvestissement scolaire.

Considérant que le mercredi après-midi sera consacré aux ateliers de prévention : la Maison de la Protection des Familles (MPF), conduira un atelier portant sur la prévention du harcèlement, du cyber harcèlement et des violences ; Qu'un atelier sur la sécurité routière et les addictions sera proposé simultanément.

Considérant que de même, un atelier audiovisuel sera mené tout au long du séjour pour aboutir à la réalisation d'un document vidéo.

Considérant qu'un soin particulier sera porté à la préparation de ces 2 séjours en rencontrant les familles pour avoir leur accord et solliciter leur coopération dans un travail ultérieur de suivi.

Considérant que le contenu des séjours leur sera expliqué, les attentes vis à vis des jeunes et des familles, ainsi que les propres engagements de l'équipe du CLSPD.

Considérant que cette dernière fera un point mensuel sur la situation des jeunes en « réunion CLSPD ». Que des référents sont identifiés dans les établissements scolaires pour le suivi. Que les parents seront sollicités par des partenaires, et approchés à minima une fois par trimestre ou à la demande d'un partenaire. Que le pôle emploi, à travers un référent, sera partie prenante de ce projet. Qu'il s'inscrit dans l'écosystème d'accompagnement des parents et des enfants à travers l'accompagnement global avec le Conseil départemental ou dans des dispositifs comme le PLIE. Que le référent du pôle emploi vivra l'expérience sur le terrain en prenant part à une randonnée. Qu'il participera aux rencontres de préparation des séjours avec les familles et partenaires. Qu'enfin, il participera au suivi des familles dans une perspective de contribution collective d'accompagnement parents/enfants.

### **Evaluation**

Bilan avec les familles et partenaires, restitution des livrables (Vidéo, Slam et production littéraire). Suivi au sein des établissements scolaires des jeunes par un référent. Point mensuel de la situation des jeunes lors des réunions du CLSPD. Rencontres mensuelles des jeunes par les médiateurs. Rencontres trimestrielles des familles par les médiateurs.

Incitation des partenaires pour réclamer la participation des jeunes et de leurs familles aux ateliers proposés par la ville et les partenaires.

Considérant que le plan de financement prévisionnel du projet se décline comme suit :

## **Plan de Financement Prévisionnel du Projet**

Aceuse de réception en préfecture  
971-219741173-20230411-29DCM202350-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Dépenses		Ressources	
Chaussures de randonnées (15,99 euros * 10 = 191,88 euros * 2 = 383,76 euros) dont 191,88 euros par une élue de la ville	383.76	Cité éducative	15498.88
Transport (4 jours location minibus 108 * 4 = 432 euros * 2 = 864 euros ; carburant minibus 2 pleins 150 * 2 = 300 * 2 = 600 euros ) 1464 euros droit commun ville	1464	FIPD	2000
Restauration 2300 euros	2300		
Encadrement (randonnées pédestres ; bivouac ; atelier sylvathèque / jardin créole ; plantes médicinales et alimentation ; atelier culinaire) 2170 euros + Deuxième séjour encadrement de 3 randonnées pour 1070 euros	3240	Sponsors - Elue (191.88 euros)	191.88
Nuitées 80 * 4 = 320 euros	320	Ville • Transport et carburant • Encadrement • Vidéaste	5262.05
Hébergement 320 euros	320	Partenaires droit commun • MPF • Sécurité Routère • Coredaf	
Logistique 1175	1175		
Prestation La coulisse (hébergement en pension complète, randonnée équestre, découverte de l'équitation 5112 euros	5112		
Conte (prestataire) / 2 séjours 750 * 2 = 1500 euros	1500		
Slam (prestataire) 360 * 2 = 720 euros	720		
Production littéraire / 2 séjours 320 * 2 = 640 euros	640		
Maitre-nageur forfait et transport 990 * 2 = 1980 euros	1980		
Droits et devoirs des mineurs ; vie du séjour (4 médiateurs) et Vidéaste apprenti de la ville 3798.05 Droit commun ville	3798.05		
Prévention harcèlement, cyber harcèlement, violence (MPF) Droit commun			
Sécurité routière/addictions Droit commun			
Droit commun ville			
<b>Total Sans les contributions de la ville</b>	<b>22952.81</b>		<b>22952.81</b>

Considérant que la commission citoyenneté et prévention de la délinquance s'est prononcée favorablement sur ce point lors de sa réunion du mardi 04 avril 2023.

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1<sup>er</sup>** : De valider le principe de l'opération de « remobilisation éducative »

**Article 2** : De valider son plan de financement tel que décliné ci-après :

Plan de Financement Prévisionnel du Projet			
Dépenses		Ressources	
Chaussures de randonnées (15,99 euros * 10 = 191.88 euros * 2 = 383.76 euros) dont 191.88 euros par une élue de la ville	383.76	Cité éducative	15498.88
Transport (4 jours location minibus 108 * 4 = 432 euros * 2 = 864 euros ; carburant minibus 2 pleins 150 * 2 = 300 * 2 = 600 euros ) 1464 euros droit commun ville	1464	FIPD	2000
Restauration 2300 euros	2300		
Encadrement (randonnées pédestres ; bivouac ; atelier sylvathèque / jardin créole ; plantes médicinales et alimentation ; atelier culinaire) 2170 euros + Deuxième séjour encadrement de 3 randonnées pour 1070 euros	3240	Sponsors - Elue (191.88 euros)	191.88
Nuitées 80 * 4 = 320 euros	320	Ville • Transport et carburant • Encadrement • Vidéaste	5262.05
Hébergement 320 euros	320	Partenaires droit commun • MPF • Sécurité Routère • Coredaf	
Logistique 1175	1175		
Prestation La coulisse (hébergement en pension complète, randonnée équestre, découverte de l'équitation 5112 euros	5112		
Conte (prestataire) / 2 séjours 750 * 2 = 1500 euros	1500		
Slam (prestataire) 360 * 2 = 720 euros	720		
Production littéraire / 2 séjours 320 * 2 = 640 euros	640		
Maitre-nageur forfait et transport 990 * 2 = 1980 euros	1980		
Droits et devoirs des mineurs ; vie du séjour	3798.05		

Accusé de réception en préfecture  
971F-219711173-20230411-29DCM202350-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

(4 médiateurs) et Vidéaste apprenti de la ville 3798.05 Droit commun ville			
Prévention harcèlement, cyber harcèlement, violence (MPF) Droit commun			
Sécurité routière/addictions Droit commun			
Droit commun ville			
Total Sans les contributions de la ville	22952.81		22952.81

**Article 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont responsable, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Le Moule, le 11 Avril 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230411-29DCM202350-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Notifiée et publiée le 17/04/2023